

*Date de dépôt : 8 juin 2011*

## **Réponse du Conseil d'Etat**

**à l'interpellation urgente écrite de Mme Christina Meissner :  
Loger des demandeurs d'asile dans des abris de protection  
civile, combien cela coûte-t-il ?**

Mesdames et  
Messieurs les députés,

En date du 27 mai 2011, le Grand Conseil a renvoyé au Conseil d'Etat une interpellation urgente écrite qui a la teneur suivante :

*La réouverture de l'abri de protection civile de Châtelaine aux fins d'accueillir des hommes célibataires demandeurs d'asile engendrera, selon le communiqué de presse de l'Hospice général du 5 mai 2011, des coûts plus importants que les structures collectives habituelles. Probablement que le fait de loger des personnes dans de grands dortoirs situés en sous-sol et dépourvus de lumière naturelle ravive les tensions interethniques, raison pour laquelle la présence permanente d'agents de sécurité est nécessaire.*

*La hausse du nombre de demandes d'asile déposées en Suisse depuis le début de l'année conjuguée au manque de places d'hébergement à Genève pour ces individus, estimé actuellement à 300, laissent supposer l'ouverture prochaine de nouveaux abris PC.*

*En effet, d'après l'art. 21 de l'Ordonnance sur l'asile relative à la procédure (OA 1), notre canton doit accueillir sur son territoire 5,6% des requérants d'asile enregistrés dans les centres ad hoc ou dans les aéroports suisses. Avec 450 nouvelles demandes d'asile hebdomadaires en Suisse, cela signifie que Genève se voit attribuer 25 nouvelles personnes à loger chaque semaine.*

*Avec un tel rythme, les abris PC risquent d'être très rapidement complets ! La question des coûts engendrés par cet afflux massif de migrants pour le canton de Genève se doit d'être posée quand on sait que le seul abri PC des Vollandes (géré par la Ville de Genève) coûte 1,3 millions de francs par an pour une capacité d'accueil de 100 personnes.*

**Ma question est la suivante :**

*Le gouvernement peut-il chiffrer les coûts engendrés par l'ouverture de l'abri PC de C hâtelaine, expliquer celui de l'abri PC des V ollandes et estimer les coûts probables de l'ouverture de nouvelles structures d'accueil à Genève, rendues nécessaires par la hausse du nombre de demandes d'asile ?*

**REPONSE DU CONSEIL D'ETAT**

En mars 2006, le département fédéral de justice et police (DFJP) a modifié plusieurs ordonnances sur l'asile, en lien notamment avec le financement des dispositifs d'hébergement. Ces décisions ont entraîné la suppression, dans les dispositifs d'hébergement cantonaux en matière d'asile, des places de réserve destinées à absorber les augmentations transitoires des flux d'arrivée. La Confédération a ainsi contraint les cantons à adapter leur offre à une base d'environ 10 000 demandes d'asile par an, pour l'ensemble de la Suisse, soit un niveau inférieur au plus bas niveau observé depuis plus de vingt ans (10 884 en 2007).

Le niveau moyen des demandes d'asile se situe, dans la décennie 2000-2010, à plus de 15 000 demandes par an, et il dépassait 40 000 en 1998 et 1999 pendant la crise dans les Balkans. Il se montait à 15 567 en 2010.

Cette sous-dotation a pour conséquence de rapidement saturer les dispositifs d'accueil dès qu'une augmentation se produit, ce qui est le cas depuis plusieurs mois. Dans son « Rapport sur des mesures d'accélération dans le domaine de l'asile » publié en mars 2011, le DFJP confirme le constat d'une insuffisance des dispositifs d'hébergement cantonaux, des centres d'enregistrement et de procédure (1200 places alors que le besoin est estimé à 1900 places) ainsi que de détention administrative.

Dans le canton de Genève, cet état de fait est encore aggravé par l'érosion continue du parc d'hébergement du dispositif asile de l'Hospice général, puisque d'une part les propriétaires immobiliers récupèrent leurs biens jusqu'ici loués à cet effet et que, d'autre part, du fait de la rareté des lieux susceptibles d'accueillir de nouveaux centres, les projets de construction dans ce sens peinent grandement à avancer.

Le recours à l'ouverture d'abris de la protection civile est donc une nécessité, bien que cette solution ne soit de loin pas idéale, tant sur le plan des conditions d'hébergement offertes que sur un plan financier. En effet, les conditions de vie sont plus précaires alors que les frais de sécurité sont plus importants que dans un foyer en surface.

Les coûts annuels de location et les frais de sécurité de l'abri PC de Châtelaine, qui dispose d'une capacité maximale de 100 places, s'élèvent à 1,2 million de francs.

Si le flux des attributions au canton devait se maintenir au niveau élevé actuel, il est vraisemblable que d'autres structures de la protection civile devraient être ouvertes dans les mois à venir, engendrant des coûts du même ordre.

Par ailleurs, la gestion de l'abri PC des Vollandes, réservé à la mise à l'abri des sans-abri (SDF) pendant la période des « grands froids », incombe à la Ville de Genève. Il n'appartient dès lors pas au Conseil d'Etat de se prononcer sur ses coûts de fonctionnement.

Au bénéfice de ces explications, le Conseil d'Etat vous invite, Mesdames et Messieurs les Députés, à prendre acte de la présente réponse.

#### AU NOM DU CONSEIL D'ETAT

La chancelière :  
Anja WYDEN GUELPA

Le président :  
Mark MULLER